

20100301_DL_01

OBJET :

Réseau PHILEAS NET –
procédure de Délégation
de Service Public

Date de convocation :
22 février 2010

Date de séance :
1^{er} mars 2010

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 32

Membres présents : 13

Membres votants : 13

Quorum non nécessaire
Suite réunion 22.02.2010

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 1^{er} mars à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Sébastien HARDY, Francis LEC, Patrice LETALLE, Serge OLIVIER, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Sarah THUILLIEZ, Michel WATELAIN et Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE COMITE SYNDICAL

- Sur le rapport du Président remis aux membres du Comité syndical,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18 et L. 1425-1,
- L'avis du comité technique paritaire du 12 octobre 2009,
- L'avis de la commission consultative des services publics locaux du 6 novembre 2009 et du 24 février 2010,

CONSIDERANT :

- Que le Syndicat Mixte dénommé « Agence SUSI », devenu Somme Numérique en mars 2009 a développé le réseau Phileas.Net,
- Que le Syndicat mixte a manifesté la volonté d'adopter un nouveau contrat de délégation de service public de 4 ans sous forme de régie intéressée afin d'assurer la gestion et l'entretien du réseau Phileas.Net,
- Que compte tenu de la spécificité de la gestion des infrastructures de télécommunication et de l'importance des compétences techniques, déléguer la gestion de ce service public permet au Syndicat mixte de s'appuyer sur les compétences techniques d'un professionnel, tout en lui permettant de conserver le contrôle de cette gestion,
- Que pour les années couvertes par la présente délégation les investissements relatifs à la stratégie du syndicat mixte resteront financés dans le cadre des orientations stratégiques définies par Somme Numérique en mars 2009. Cette stratégie s'articulant autour des points suivants :
 - Renforcement de la couverture haut débit 2 Mbps pour la population résidentielle, au travers de toutes technologies pertinentes et financièrement adaptées, permettant au plus grand nombre de disposer de services Triple Play ;
 - Fourniture de très hauts débits (100 Mbps et 1 000 Mbps) dans les ZAE stratégiques pour le développement économique (Label ZA THD) et généralisation des accès hauts débits (10 à 20 Mbps) pour les autres zones d'activités ;



- Fourniture de hauts et très hauts débits pour les établissements publics et les entreprises isolées, au travers des technologies adaptées à la demande. Une attention particulière sera portée aux établissements des principaux membres du Syndicat Mixte, en premier lieu le Département de la Somme et Amiens Métropole ;
- Déploiement de boucles locales innervant les principales agglomérations du Département et permettant l'adduction des sites publics, des nœuds techniques des opérateurs, des entreprises et des logements ;
- Sur le plan des services rendus aux usagers finals, garantir un niveau de services et une tarification permettant le développement de la concurrence et de l'innovation.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 - adopte le principe d'une procédure de délégation de service public (régie intéressée) pour la gestion du réseau Phileas.Net, conformément au rapport de présentation ci-annexé,

ARTICLE 2 - autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de Délégation de Service Public.

Fait à Amiens, le 11 mars 2010



Le Président